



L'organisation de la semaine

L'organisation de la semaine

L'étude, la garderie et la restauration sont des prestations municipales proposées dans chaque école de la commune. Les réservations s'effectuent directement depuis votre [Portail Famille](#).

Veillez bien respecter les délais détaillés dans le [règlement intérieur](#).



Accueil du matin

- En maternelle et élémentaire de 7h30 à 8h20
- Aucune inscription ou réservation à faire
- La facturation, forfaitaire et mensuelle, s'enclenche dès la 1^{ère} présence de l'enfant quel que soit le nombre de présence.

La restauration

- Pause méridienne de 11h30 à 13h30
- [La réservation préalable des repas](#) (ou l'annulation) doit se faire depuis votre [Portail Famille](#) au minimum 3 jours pour être prise en compte.
- Passé ce délai, le repas servi à votre enfant sera majoré de 3,06€.
- Attention, en élémentaire, le repas "seul" du mercredi est à réserver depuis l'activité ALSH mercredi élémentaire

En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire, consultez le [chapitre PAI du règlement intérieur](#).

Accueil du soir

Seuls les adultes mentionnés sur la fiche sanitaire de liaison sont autorisés à venir récupérer votre enfant.

En maternelle

- Goûter et accueil du soir de 16h30 à 18h30
- Départ échelonné de 17h15 à 18h30

En élémentaire

- Option 1 : accueil-garderie de 16h30 à 18h30 > sortie entre 17h15 et 18h30
- Option 2 : accueil-étude surveillée de 16h30 à 18h30 > sortie entre 18h et 18h30

La réservation préalable, ou l'annulation de cette activité doit se faire depuis votre [Portail Famille](#) au minimum 1 jour pour être pris en compte. Au-delà de ce délai, le goûter servi à votre enfant et son accueil sera majoré de 1€.

L'Etude

A ne pas confondre avec l'accueil du soir, la prestation "étude" n'est proposée qu'aux enfants d'élémentaire (CP au CM2).

- L'inscription de cette prestation se fait depuis votre [Portail Famille](#).
- Aucun enfant ne pourra être accueilli à l'étude s'il n'a pas fait l'objet d'une inscription au préalable.
- Un goûter est donné entre 16h30 et 17h.
- L'étude se termine à 18h. Au-delà de cet horaire, l'enfant est soit récupéré par ses parents, soit accueilli à l'accueil périscolaire sans majoration jusqu'à 18h30.

Charte de l'étude

Les mercredis

En maternelle :

Accueil journée complète

- Arrivée des enfants entre 7h30 et 9h
- Départ des enfants entre 17h et 18h30

Accueil matin avec ou sans repas

- Arrivée des enfants entre 7h30 et 9h
- Départ des enfants à 11h30 sans repas
- Départ des enfants à 13h avec repas

En élémentaire :

- Prise en charge directement après la classe à 11h30
- Pause méridienne jusqu'à 13h
- Départ de 17h à 18h30

Si vous souhaitez inscrire votre enfant pour la restauration uniquement, cochez "repas seul" dans l'activité ALSH du mercredi sur le portail famille.

Accueil de loisirs durant les vacances

Journée complète

- Arrivée de 7h30 à 9h
- Départ de 17h à 18h30

Demi-journée avec ou sans repas

- Arrivée de 7h30 à 9h
- Départ sans repas à 11h30
- Départ avec repas à 13h

En cas de non réservation, une majoration de 10€ s'applique par enfant pour l'ensemble de la période.

Justifier une absence

Vous n'avez pas pu annuler une prestation suite à un imprévu ? Il convient de noter que seules les absences pour maladie ne seront pas facturées si elles sont justifiées dans un délai de 10 jours.

Connectez vous à votre portail famille et cliquez sur l'onglet "justifier une absence" pour enregistrer un justificatif.

A noter : une attestation de rdv médical n'est pas acceptée comme justificatif. Il faut fournir un certificat médical. En cas d'urgence ou d'événement exceptionnel non lié à une maladie, une demande d'exonération des pénalités peut être soumise par écrit au service Education.

Documents

[Les prestations périscolaires 2025.pdf](#)

saber mes

[Portail Famille](#)

Contacto

Direction de l'Éducation

education@velizy-villacoublay.fr